# Assemblée ordinaire tenue, le 4 janvier 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaëtan Lalande, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

### 13-01-16964 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu unanimement

#### Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h40.

Adopté

### 13-01-16965 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu unanimement

### Que,

L'ordre du jour soit accepté tel que lu avec l'ajout suivant à savoir : Modification des résolutions : 12-03-16616 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2012, 12-01-16572 Mandat de vérification – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et 12-01-16573 Mandat au vérificateur – régime de compensation pour la collecte sélective.

Adopté

### 13-01-16966 Lecture et adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2012

Il est **résolu** unanimement

### Que,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire - adoption du budget 2013 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés avec la modification suivante :

Dans le procès-verbal du 7 décembre 2012 de l'assemblée extraordinaire à la présentation du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015, le dernier paragraphe est modifié de la façon suivante : « *Pour un investissement total de plus de 1 300 000\$ du programme triennal* » et non pour un investissement de plus de 1 300 000\$ sur 3 ans.

Adopté

# 13-01-16967 Lecture et adoption des comptes du mois de décembre 2012

Il est **résolu** unanimement

# Que,

La lecture des comptes du mois de décembre 2012 au montant de 140,811.37 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16410 à 16464 et prélèvements no 3158 et 3187 ainsi que la liste des frais de

déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 475.55\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

#### Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

# <u>Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois décembre 2012</u>

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de décembre 2012 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 38 055.38\$

### Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de décembre 2012.

Claire Winel, dg.

Claire Dinel, dir.-gén.

# 13-01-16968 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 20 décembre 2012

Il est résolu unanimement

### Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 20 décembre 2012 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

**SUJET DU MOIS** – La course destination forêt – édition 2012 (Monsieur le maire mentionne qu'un lien sera ajouté sur le site internet de la municipalité permettant la visualisation de cette présentation)

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des participants sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour.

### **ADMINISTRATION**

### Correspondance

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de décembre 2012 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 4 janvier 2013 »

**Monsieur Michael Kisielius:** Demande si des corrections seront apportées pour corriger la situation de l'écoulement des eaux du chemin du Lac-Gagnon Est vers le chemin Robin. Une réponse à cette demande sera transmise par la direction l'informant que suite aux recommandations de l'ingénieur des travaux sont prévus au printemps 2013.

**Monsieur Denis Houle:** Demande de revoir l'article 4 du règlement sur le colportage. Ce dossier sera reporté à la prochaine rencontre pour permettre d'obtenir de plus amples informations.

# 13-01-16969 Entente salariale pour l'exercice 2013 de la directrice générale et de la secrétaire-trésorière adjointe

Il est résolu unanimement

#### Que

Le maire, monsieur David Pharand soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil l'entente salariale pour l'exercice 2013 de madame Claire Dinel, directrice générale.

#### Que,

Le maire, monsieur David Pharand et la directrice générale, madame Claire Dinel soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil l'entente salariale pour l'exercice 2013 de madame Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté

### Suivi du dossier lot 48, rang A, canton Preston

Le ministère des Ressources Naturelles a adressé une lettre à Monsieur Simon Lahaie, copie conforme à la municipalité, clarifiant les modalités de la cession du lot 48, rang A, canton Preston. Le Conseil est satisfait de cette correspondance.

# 13-01-16970 Adoption du règlement 2013-01 - Règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

**Attendu qu'**avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2012;

Il est **résolu** unanimement

**Que** le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel portant le numéro 2013-01;

**Et que** ce règlement fait parti intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduit;

Adopté

# Règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

**CONSIDÉRANT** que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 2 novembre 2012;

#### Il est résolu unanimement

**QUE** le règlement suivant, portant le numéro «2013- 01» et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté :

### **ARTICLE 1 - Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

# ARTICLE 2 – Tarification concernant la cueillette et l'enfouissement des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- **a.**. **86.10\$** par unité de logement pour ce qui est des matières non recyclables et de **34.88\$** pour ce qui est des matières recyclables.
- **b.** 185,00\$ par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles, pour ce qui est des matières non recyclables et de 60.00\$ pour ce qui est des matières recyclables.
- **c.** 23.43\$ par site de camping journalier pour ce qui est des matières non recyclables et de 12.80\$ pour ce qui est des matières recyclables.
- **d. 87.82**\$ par site de camping saisonnier pour ce qui est des matières non recyclables et de **34.88**\$ pour ce qui est des matières recyclables.

### ARTICLE 3 – Tarification concernant le déneigement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- **a. 224\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.
- **b.** 112\$ par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

### ARTICLE 4 - Tarification concernant l'abonnement d'eau

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a) 169.42\$ par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc
- b) **243.22\$** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles.

# ARTICLE 5 – Tarification concernant le développement touristique

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **11.63\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

# ARTICLE 6 - Tarification concernant la protection de l'environnement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **29.58\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

# ARTICLE 7 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **203.45\$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

### ARTICLE 8 - Modalité de perception

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

#### **ARTICLE 9 - ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

### **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre	era en vigueur selon la loi.	
Adopté		
David Pharand Maire	Claire Dinel, gma Directrice-générale	

# Demande de recouvrement à la suite d'une perte au 1886 rue Principale

Dépôt d'une mise en demeure demandant le recouvrement à la suite d'une perte du contribuable situé au 1886, rue Principale. Copie de la mise en demeure a été transmise à notre compagnie d'assurance.

# 13-01-16971 Réclamation suite à un bris de lampadaire au 2385 chemin du Lac-Gagnon Ouest

**Attendu** la demande de réclamation des propriétaires du 2385, chemin du Lac-Gagnon Ouest concernant le bris d'un luminaire, lors du déneigement du chemin;

IL est résolu unanimement

### Que

Le Conseil de Duhamel accepte de rembourser les propriétaires du 2385, chemin du Lac-Gagnon Ouest pour l'achat de deux luminaires tels que présentés dans la soumission pour un montant de 44,98\$ chacun plus taxes applicables.

Adopté

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<u>Rapport du comité</u> : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique

Présentation du rapport des activités annuelles du service d'incendie;

Offre d'achat regroupé : Ce point est reporté en février

### **VOIRIE**

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

# 13-01-16972 Fermeture du projet P-40 « Élargissement d'une partie du chemin du Lac-Doré Nord » subvention TECQ

**Considérant** le rapport final du projet P-40 déposé par la directrice générale au coût total de 36 442.60\$, financé de la façon suivante :

- TECQ pour une subvention de 20 000\$
- Fonds général de 16 442.60\$ a même le budget 2012

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport final du projet P-40 et ledit projet soit fermé.

Adopté

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

<u>Rapport du comité</u> : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

### <u>13-01-16973</u> Demande de dérogation au 120, chemin des Cyprès – F1594-68-1693

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du 120, chemin des Cyprès, désire construire une véranda 4 saisons sur sa galerie déjà existante qui empiète de 5 mètres dans la marge de recul riveraine de 20 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est résolu unanimement

### Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel, suite aux recommandations du CCU approuve la dérogation mineure dans le dossier F1594-68-1693 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction conditionnel à ce que :

 la réalisation des travaux soit effectuée dans les 12 mois suivant cette résolution;

Adopté

### 13-01-16974 Demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation

Considérant que le développement dans le périmètre d'urbanisation actuel est restreint;

**Considérant** que des projets d'ouverture de rue s'effectuent actuellement à l'extérieur du périmètre, dans le secteur des chemins Brazeau et de la Petite-Nation, secteur non desservi par l'aqueduc municipal.

**Considérant** qu'il en est de même pour les propriétés localisées en bordure ouest de la rivière Petite-Nation ainsi que les terrains adjacents à la route Principale, au nord-ouest du périmètre d'urbanisation actuel;

**Considérant** que le prolongement du périmètre d'urbanisation permettrait différents usages de nature davantage urbaine, et qu'il serait intéressant d'intégrer ces secteurs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

**Considérant** qu'un périmètre agrandi faciliterait l'octroi de subventions pour la desserte en services de ces secteurs;

**Considérant** qu'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau est essentielle pour que la Municipalité procède à l'agrandissement de son périmètre;

Considérant les recommandations du CCU;

En conséquence,

Il est résolu unanimement

#### Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel demande à la MRC de Papineau de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau de sorte que le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Duhamel soit agrandi tel que présenté au plan projet, joint à la présente résolution.

Adopté

### **DÉPARTEMENT DES LOISIRS**

<u>Rapport du comité</u> : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

# 13-01-16975 Demande de permis d'alcool – Les diableries du chevreuil et Tournoi de poker

Il est résolu unanimement

### Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, autorise monsieur Jean-François Burgoyne, pompier de la municipalité de Duhamel, à présenter, pour et au nom de la municipalité de Duhamel une demande de permis de boisson pour les activités suivantes : "Les diableries du chevreuil qui se tiendront le 26 et 27 janvier 2013 et le "Tournoi de Poker" qui se tiendra le 2 février 2013.

Adopté

# 13-01-16976 Modification de la résolution 12-09-16845 intitulée « 125<sup>e</sup> anniversaire de Duhamel – Appui au comité organisateur »

Il est résolu unanimement

### Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel modifie la résolution 12-09-16845 intitulée « 125<sup>e</sup> anniversaire de Duhamel – Appui au comité organisateur » de la façon suivante :

« Le Conseil de la municipalité de Duhamel <u>appui la Fabrique de la paroisse</u> <u>de Notre-Dame du Mont Carmel en temps que</u> comité organisateur du 125° de Duhamel, dans leur demande d'aide financière au programme <u>Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine</u> (DCAP), volet Il Commémorations communautaires pour les activités qui se dérouleront au courant de l'an 2013

Adopté

# **VARIA**

# 13-01-16977 Modification des résolutions : 12-03-16616 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2012,

**Attendu** que la firme Daniel Charlebois, Ca porte désormais le nouveau nom de «Charlebois et Gratton, CPA inc.»;

Il est résolu unanimement

#### Que

les résolutions: «12-03-16616 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2012soit modifiée de sorte que le nom de la firme Daniel Charlebois, Ca soit remplacé par la firme «Charlebois et Gratton, CPA inc.»;

Adopté

# Période de questions

Une période de 15 minutes est consacrée aux questions diverses des contribuables.

### 13-01-16978 Fermeture de l'assemblée

Ш	est	ré	so	lu	un	ani	im	em	en	ıt
•••					· · ·	<b>∽</b>		•••		

Que,

L'assemblée soit fermée à 20h30.

Adopté

David Pharand, Claire Dinel, gma
Maire Directrice générale